

RISQUE AMIANTE SS3

FORMATION INITIALE | ENCADRANT CHANTIER



Durée : 10 jours (70 heures)

Prix : 1690,00 € HT

OBJECTIFS

- Être capable d'appliquer un plan de démolition, de retrait ou de confinement d'amiante et connaître les notions d'aéraulique.
- Être capable d'appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle.

PARTICIPANTS

La formation est destinée aux employeurs et travailleurs qui réalisent des travaux de retrait ou d'encapsulation de matériaux contenant de l'amiante - décret du 04/05/2012.

À noter : Le personnel d'encadrement de chantier comprend tout travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire - décret du 23/02/2012, art.2 al.6.

Pré-requis :

- Maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Aptitude médicale au port d'équipement de protection respiratoire.

PROGRAMME

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante
- Réglementation et dispositions pénales en matière d'interdiction et de prévention du risque amiante
- Identifier et traiter les produits, dispositifs et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Application des conclusions de l'évaluation des risques et définition des procédures opératoires
- Méthode de réduction d'émission de fibres d'amiante et procédure de contrôle
- Procédures d'entrée et de sortie de zone confinée et de décontamination
- Équipements de protection collective (EPC) et équipements de protection individuelle (EPI)
- Appliquer des mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des chantiers
- Gestion des déchets contenant de l'amiante
- Identifier et gérer des situations d'urgence et/ou anormales.

PÉDAGOGIE

La formation est dispensée par un intervenant professionnel qualifié et compétent dans le domaine.

- Exposés théoriques, études de cas et contrôle de connaissance.
- Enseignements et exercices appuyés sur support informatique.
- Interaction avec les participants
- Mises en situation sur la plateforme pédagogique.

Participants : maximum 10.

ÉVALUATION/VALIDATION

- La délivrance de l'attestation de compétence est effectuée à l'issue de la réussite à l'évaluation des connaissances : évaluation théorique et évaluation pratique.

Attention : Un premier recyclage est à effectuer dans un délai de 6 mois après la formation initiale. Un recyclage doit ensuite être effectué tous les 3 ans.

